

PARIS  
3 francs par mois.

DÉPARTEMENTS  
3 fr. par mois.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et  
16 de chaque mois.

# LA TRIBUNE.

INSERTIONS

75 centimes la ligne.

Les lettres non affranchies sont  
expressément refusées.

J.-B. GIRALDON, DIRECT.-GÉRANT.

BENJAMIN LAROCHE, RÉDACTEUR  
EN CHEF.

On s'abonne à Paris, au bureau du Journal, 16, rue de Seine-Saint-Germain.

## SOMMAIRE:

La guerre civile à Paris. — Evénements de la journée. — Nouvelles de la Martinique: Soulèvement des nègres; massacres des blancs. — Défense de la liberté de la presse. — Assemblée nationale. — Nouvelles diverses.

## Paris, 25 Juin.

La perturbation apportée par les événements au travail de notre imprimerie nous oblige à ne donner aujourd'hui que deux pages. Nous donnerons demain les actes officiels et les nouvelles étrangères dont il nous a fallu ajourner la publication.

### La guerre civile à Paris.

La guerre civile recommence; deux partis divisés par leurs principes et leurs vœux, réunis par le besoin, de leur cause, en donnent le signal. Les hommes du 15 mai, les fauteurs de désordre, les anarchistes, donnent la main aux restaurateurs de la monarchie impériale. Ils veulent cimenter du sang des vrais patriotes, leur ligue fratricide. Quel est le motif mis en avant pour justifier cette révolte contre la république, contre les pouvoirs que la France a inaugurés, et solennellement investis de sa souveraineté? C'est l'intérêt du peuple, des travailleurs qu'on invoque; ce sont les ateliers nationaux dont on prétend défendre l'institution, et maintenir les intolérables abus. Vaincus sur le terrain de la logique, les implacables ennemis de l'ordre social, tel que cinq mille ans l'ont connu et consacré, en appellent aux armes. A la discussion, ils substituent la guerre. Les malheureux! ils oublient le sort qu'ont eu jusqu'à ce jour, dans tous les temps, chez tous les peuples, ces entreprises insensées! Ils oublient que la société est trop fortement constituée pour qu'il suffise d'un coup de main, d'une explosion factieuse pour la renverser. La société, qui a déjà tant de fois triomphé des ennemis acharnés à sa ruine, en triomphera encore.

Est-ce à dire que tout soit dit après la victoire? Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire dans l'intérêt des travailleurs, que la répulsion par la force des armes soit le seul remède salutaire à la situation critique où nous sommes? Loin de nous un pareil sacrilège! Nous le proclamons bien haut, le sort des travailleurs doit fortement, exclusivement préoccuper nos gouvernants. Il faut que, sans désespérer, ils arrivent à une solution quelconque, mais rapide, mais efficace, de l'immense problème que notre dernière révolution a posé. Mais il faut que, de leur côté, les travailleurs se prêtent avec une patriotique abnégation à l'exécution des mesures que, dans leur intérêt même, dans l'intérêt de la société tout entière, le pouvoir aura cru devoir adopter. Nous ne croyons pas que celles qui l'ont été jusqu'ici soient les meilleures; selon nous, elles ne tranchent pas la difficulté, mais elles la réduisent à de moins effrayantes proportions, elles l'atténuent, et certes c'est déjà quelque chose.

Que veulent les hommes qui, aujourd'hui, en appellent à la force et se mettent en lutte contre la société française? Prétendent-ils lui imposer par la violence une organisation insensée qui répugne à sa raison, à ses instincts, à tout ce qu'il y a en elle de plus énergique, de plus vivace? Cette tentative absurde et cruelle pourrait durer un jour, mais n'aurait pas de lendemain. Malheureusement, ce jour produirait d'incalculables calamités qui feraient rétrograder d'un demi-siècle la civilisation du monde. On ne violentera pas impunément la société; elle ne se laissera pas jeter, sanglante et dépouillée, dans le moule que les utopistes ont rêvé pour elle. Elle a sa base, ses assises, ses conditions d'existence; un orage peut l'ébranler, mais ses fondemens sont éternels, et il n'est pas donné à l'homme de les détruire.

### Evénements de la journée.

Midi. — La générale bat dans la circonscription de toutes les légions. Le bruit court que des bandes d'insurgés parcourent en armes les quartiers St-Denis et St-Martin, et que la lutte s'est engagée sur divers points entre ces bandes et la garde nationale. Des rassemblements armés se sont formés, et des barricades s'élèvent dans le quartier du Panthéon. La 11<sup>e</sup> légion échange un feu meurtrier avec les insurgés.

Le général Lamoricière passe sur le boulevard à la tête de plusieurs bataillons de troupes de ligne et d'un escadron de cavalerie. Arrivées au boulevard Saint-Denis, ces troupes se trouvent face à face d'une barricade élevée à l'angle du boulevard et de la rue Villeneuve. La barricade est attaquée et là s'entame

une lutte sanglante. Un ouvrier est au sommet de la barricade, tenait à la main un drapeau sur lequel est écrit: *Vivre en travaillant*. Atteint d'une balle, il fléchit, reçoit une seconde balle dans la poitrine et tombe. La barricade est emportée, et les insurgés se dispersent sur ce point pour se reformer sur d'autres.

2 heures. — Une lutte des plus acharnées s'engage rue Neuve-Saint-Jean, à quelques pas de la caserne. La barricade élevée sur ce point est défendue avec acharnement.

Elle est enfin emportée par des détachements de la 6<sup>e</sup> légion. Les insurgés, réfugiés dans la caserne, font du haut des fenêtres un feu nourri sur les gardes nationaux.

2 heures 1/2. La garde mobile fait feu sur des groupes d'insurgés, qui essayaient de la désarmer boulevard Bonne-Nouvelle.

Trois heures. — Les boulevards sont sillonnés par de nombreuses patrouilles de la garde nationale et de la ligne.

La première légion, au grand complet, passe sur la place Vendôme, la municipalité en tête. Le maire et ses adjoints sont revêtus de leurs écharpes.

Quatre heures. — Un garde national, limonadier, est assassiné près de la place Maubert, au moment où il se rendait à la mairie.

On commence à faire des barricades dans la Cité; la troupe et la garde nationale s'y portent au pas accéléré.

On annonce que les insurgés se sont portés dans les quartiers qui s'étendent de la hauteur du pont Neuf jusqu'à Bercy.

La circulation est interdite sur la ligne des boulevards depuis la rue Montmartre jusqu'au boulevard du Temple. Le passage est barré par la 2<sup>e</sup> légion. La ligne et la cavalerie circulent dans tout cet intervalle.

Cinq heures. — Dernières nouvelles. — Au petit pont de l'Hôtel-Dieu, près de la rue de La Harpe, on entend une vive fusillade. C'est la garde républicaine qui, après des pourparlers inutiles entamés avec les insurgés, a été obligée de faire feu.

La proclamation suivante est affichée sur les points principaux de la capitale:

« Le président de l'assemblée nationale investit le général Cavaignac du commandement de la garde nationale et mobile, et de l'armée.

- » Unité de commandement!
- » Unité d'obéissance!
- » Là est la force; là est la loi!

» Signé: SÉNART. »

Nous tenons de source certaine que deux charrettes chargées de fusils sont arrivées à 11 heures du matin à la barrière de la Villette, et que ces armes ont été distribuées aux premiers qui se présentaient pour en obtenir. Nous n'avons pu obtenir que des réponses très évasives sur la source de ces armes, et de quels ordres elles se distribuaient.

L'on affirmait dans plusieurs groupes cette nouvelle: A neuf heures, ce matin, à Puteaux, une troupe d'hommes armés ont fait feu sur un bataillon de gardes mobiles; on évalue à 9 le nombre des morts.

### Nouvelles de la Martinique.

Soulèvement des nègres; massacre des blancs.

Des événements déplorables ont signalé les dernières journées de mai à la Martinique.

Une sourde fermentation, provoquée par les nouvelles de la métropole et par l'annonce d'une prochaine émancipation, régnait depuis quelque temps. Les esclaves étaient travaillés par les hommes de couleur, et ces excitations avaient presque complètement fait disparaître le travail.

Le lundi, 22 mai, le maire de Saint-Pierre fit arrêter un esclave qui avait proféré contre son maître des menaces d'assassinat. L'adjoint, homme de couleur, fit remettre cet esclave en liberté. Le soir, effervescence générale. Les noirs et les mulâtres descendent dans la rue. Les blancs prennent la fuite ou sont forcés de se cacher. Trois familles s'étaient retirées dans une maison du quartier du Fort. Elles se composaient de trente-trois personnes, dont sept hommes seulement. Sous prétexte que cette maison constitue un camp, les insurgés s'y introduisent en brisant les portes et les fenêtres; ils se précipitent dans l'escaier.

L'un des assaillis, M. Desabayes père, placé au haut de l'escaier, fait feu; il tua l'un des assaillants, et tombe lui-même immédiatement frappé à mort.

Les noirs, munis de torches, mettent le feu à la maison. On vit alors, dit un correspondant, un spectacle digne de pitié. Les flammes s'élevaient avec une horrible furie; toutes ces familles éperdues répandaient des cris lamentables: ces pauvres femmes demandent grâce pour elles, pour leurs enfants; des fenêtres de la maison elles présentent à la foule ces petits êtres innocents qui lui tendent les bras.

Elles la prient de les sauver au nom de la liberté, au nom de la république. Des cris de vengeance répondent seuls à ces voix suppliantes.

Enfin, l'incendie dévore toutes ces victimes: pas une autorité n'était là pour les protéger. L'incendie avait déjà fait de rapides progrès, lorsqu'un détachement de troupes de ligne et la compagnie des sapeurs-pompiers sont arrivés sur les lieux, non sans lutte. Un assez grand nombre

de maisons sont devenues la proie des flammes; l'incendie s'est aussi propagé, par l'effet de la malveillance, dans plusieurs autres rues du Fort; le matin même ces brigands promenaient insolentement et impunément leurs torches dans la ville, malgré la présence du général Rostoland, arrivé vers dix heures du soir.

Le mouillage a été heureusement préservé du fléau. Dans un autre quartier, un jeune homme, M. Fourniols fils, assis sur le seuil de sa demeure, a été assassiné. Le lendemain, le général Rostoland, gouverneur provisoire, décréta, sur l'invitation du conseil municipal de Saint-Pierre, l'abolition immédiate de l'esclavage. Mais au lieu de prendre en même temps une attitude ferme et énergique, le gouverneur eu le tort de laisser croire que l'émancipation était la conquête des crimes de la nuit. Aussi l'effervescence était-elle loin d'être calmée le 25 mai, jour du départ du paquebot.

Les journaux de la Martinique publient le décret suivant: « Considérant que nulle terre française ne peut porter d'esclaves, le conseil municipal de Saint-Pierre prie, à l'unanimité, M. le gouverneur de décréter immédiatement l'abolition complète de l'esclavage à la Martinique. — Saint-Pierre, 23 mai 1848.

» Signé: Hervé, Pory Papy, Cordier, Ithier, Sauvignon, Rufz, Paul Rufz, Meynier, Réhon, Gastel, E. Brahin, Rémy Nérès, A. Berne, T. Raynal, A. Thomas, Sinson, Saint-Aubin.

« Citoyens, l'incendie éclaire mon entrée dans votre ville: que votre patriotisme me vienne en aide pour le salut du pays! Que les gens de bien s'unissent pour déjouer les efforts de la malveillance. Des rôles sont ouverts à la mairie pour l'organisation d'une force publique capable d'assurer le respect aux lois; tous les bons citoyens s'empresseront de s'y faire inscrire, pour concourir avec la troupe de ligne au maintien de l'ordre, au respect des propriétés.

» Saint-Pierre, le 22 mai 1848.  
» Le général de brigade, gouverneur provisoire,  
» ROSTOLAND. »

« Citoyens, vous connaissez les malheurs de la nuit dernière. La patrie éplorée se voile la face de douleur... Elle appelle à son secours tous ses enfans, tous ceux qui ne veulent point sa perte. Des listes sont ouvertes à la mairie. Les amis de l'ordre se font inscrire immédiatement pour rétablir la paix publique par des patrouilles citoyennes. Réunissons-nous en frères. Devant la liberté, il ne peut plus y avoir d'ennemis. Votre conseil municipal a demandé, à l'unanimité, l'abolition de l'esclavage. Vive la liberté!

» Le maire, Hervé.  
« Le gouvernement provisoire de la Martinique, considérant que l'esclavage est aboli en droit, et qu'il importe à la sécurité du pays de mettre à exécution les décisions du gouvernement de la métropole pour l'émancipation générale des colonies françaises,

« Arrête: » Article 1<sup>er</sup>. L'esclavage est aboli à partir de ce jour à la Martinique. » Art. 2. Le maintien de l'ordre public est confié au bon esprit des anciens et des nouveaux citoyens français. Ils sont, en conséquence, invités à prêter main-forte à tous les agens de la force publique pour assurer l'exécution des lois.

» Saint-Pierre, 23 mai 1848.  
» Le général de brigade, ROSTOLAND. »

« Citoyens de la Martinique, la grande mesure de l'émancipation que je viens de décréter a détruit les distinctions qui ont existé jusqu'à ce jour entre les diverses parties de la population; il n'y a plus parmi nous de libres ni d'esclaves, la Martinique ne porte aujourd'hui que des citoyens. J'accorde amnistie pleine et entière pour tous délits politiques consommés dans la période de mouvement que nous avons traversée.

» Je recommande à chacun l'oubli du passé; je confie le maintien de l'ordre et le respect de la propriété, la réorganisation si nécessaire du travail, à tous les bons citoyens. Les perturbateurs, s'il en existait, seraient désormais réputés ennemis de la république et comme tels traités avec toute la rigueur des lois.

» Saint-Pierre, le 23 mai 1848.  
» Le général de brigade, gouverneur provisoire,  
» ROSTOLAND. »

A la réception des nouvelles de la Martinique, l'esclavage a été également aboli dans la Guadeloupe.

### Défense de la Liberté de la Presse.

Le Club de la Sorbonne nous adresse une vive protestation contre le projet de rétablissement du cautionnement des journaux. En nous adressant cette protestation, ce Club, dont nous ne saurions trop louer l'énergique attitude et l'élan généreux, s'inscrit pour une somme de cent cinquante francs à la souscription ouverte dans les bureaux du *Représentant du Peuple*. Chaque jour nous consacrerons dans notre feuille une place aux protestations qui viendront se joindre à celle du Club de la Sorbonne, ainsi qu'aux souscriptions des patriotes qui répondront à notre appel. Voici la lettre du Club de la Sorbonne:

Paris, le 21 juin 1848.

Citoyen rédacteur, Le Club du Deux-Mars, sur la proposition du citoyen Pardigon, a été unanime à prendre la résolution suivante:

La liberté de la presse étant une de ces libertés que la royauté nous avait ravies, que la révolution de février nous a rendues, nous parait par cela même définitivement acquise aux institutions républicaines.

Dès lors, toute loi tendant à rendre cette liberté illusoire tombe en contradiction avec l'esprit d'un gouvernement républicain, et nous la repoussons énergiquement.

En principe donc, nous protestons contre toute tendance de cette nature. En fait, nous nous inscrivons pour une cotisation de cent cinquante francs, dans l'éventualité possible où, la loi sur les cautionnements étant maintenue, les ouvriers typographes mettraient à exécution la résolution énergique que leur a dictée leur patriotisme.

Pour les membres du Club du Deux-Mars, Dauzon, président; — J.-B. Preyat, vice-président; — F. Pardigon, secrétaire; — L. Huot, caissier.

Montant des Souscriptions :

Le Représentant du Peuple,	500 fr.
J. Delbarre,	3
Gabriel Travailand,	10
Jules Lechevalier,	25
Le Club de la Sorbonne,	150
(Représentant du peuple.)	

Assemblée nationale.

Séance du 23 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SÉNART.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

On remarque dans la chambre une agitation inaccoutumée par suite des circonstances graves qui préoccupent tout Paris.

Des mesures ont été prises au dehors pour prévenir toute tentative contre l'assemblée. On a réuni autour du palais des forces considérables, et la place de la Révolution est couverte de cavalerie. Deux pièces de canon ont été placées au bout du pont, et de chaque côté sur les quais, d'autres pièces de canons ont été mises en batterie.

L'agitation a beaucoup de peine à se calmer, malgré tous les efforts des huissiers.

M. FLOCON, ministre du commerce, au milieu d'un bruit continu, présente une demande de cinq millions pour payer à la fabrique de Lyon les drapeaux qui lui ont été commandés il y a quelques mois; cette somme n'est que provisoire, et M. le ministre croit devoir en avoir tiré l'assemblée pour qu'on sache à Lyon que le compte définitif sera ultérieurement fixé.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON donne lecture d'une proposition qu'il a présentée, ayant pour but de permettre aux officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite de 1,200 fr. de cumuler cette retraite avec des fonctions civiles.

Cette proposition est appuyée.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Puisque je suis à cette tribune, je ferai une observation : l'assemblée désire sans doute savoir ce qui se passe dans Paris. Je demande qu'elle envoie une commission pour se rendre au milieu des troubles. (Interruption.)

QUELQUES VOIX. On n'a pas entendu.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON répète sa phrase et ajoute : Les membres qui feraient partie de la commission dont je parle auraient mission seulement de se rendre, revêtus de leurs insignes, au milieu des colonnes, afin de leur donner l'autorité morale dont elles pourraient avoir besoin. Ils viendraient ensuite instruire la chambre de la vérité des faits, et, s'il en était besoin, en référer à la présidence pour les mesures à prendre. (Oui ! oui !)

M. LE GÉNÉRAL LEYDET. Notre président est investi du droit de commander à la force armée et de déléguer ses pouvoirs. Il a remis entre les mains de M. le général Cavaignac, dont tout le monde connaît l'activité...

Quelques voix. L'ordre du jour.

M. BEAUNE s'oppose à l'ordre du jour, et s'étonne que dans les circonstances graves du moment la commission exécutive ne soit pas à sa place, dans cette assemblée.

Les cris répétés de : L'ordre du jour ! empêchent l'orateur de pouvoir se faire entendre plus longtemps.

L'ordre du jour est prononcé.

M. Sénart cède le fauteuil à M. Portalis, vice-président, et sort de l'assemblée.

Plusieurs membres déposent diverses propositions qui seront développées ultérieurement ; l'agitation est générale, et des conversations diverses s'établissent de tous côtés. M. Sénart, en ce moment, entre dans la salle, un papier à la main, et monte à la tribune. Le silence se rétablit.

M. SÉNART. Je demande à l'assemblée la permission d'interrompre un moment ses travaux pour lui faire connaître les heureuses nouvelles que je reçois des différents points de Paris. Au coin de la rue Plancher-Mibray, la garde nationale et la garde républicaine ont sans beaucoup de peine enlevé deux barricades : un rapport du commissaire spécial de l'assemblée annonce que les barricades élevées dans différents autres quartiers ont été également enlevées par la garde nationale et la troupe de ligne. A la porte Saint-Denis, la troupe de ligne a fait plusieurs feux de peloton sur les insurgés ; au boulevard Bonne-Nouvelle, la garde nationale mobile a également fait feu sur des groupes qui venaient l'attaquer ; l'Hôtel-de-Ville est suffisamment gardé ; partout l'émeute est repoussée et nulle part elle n'obtient aucune sympathie dans la population. (Marques de satisfaction et mouvements divers.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les chemins de fer.

M. BINEAU, rapporteur. Je viens faire une motion d'ordre. M. le ministre des travaux publics vous a hier présenté un projet de décret pour ouvrir un crédit de 6 millions pour des travaux aux portes de Lyon. Il y a eu, dans cette présentation de décret, précipitation et erreur. Le chemin appartient à une société. On ne peut s'en emparer, et par là préjuger la question d'expropriation des chemins de fer par l'Etat. Je demande que le projet de décret soit déclaré non-venu. (Oui ! oui !)

M. TRÉLAT. Le ministre n'a pas agi avec témérité. Il a cédé à une nécessité absolue. Il y a eu d'ailleurs des pourparlers. Une indemnité serait, dans tous les cas, assurée à l'Etat.

M. BINEAU. Messieurs, il ne s'agit pas de travaux aux portes de Lyon, mais entre Lyon et Collonges. Ils n'en sont pas moins d'une immense, d'une impérieuse nécessité. Si l'on voulait renvoyer le projet de décret après la discussion des chemins de fer, je me résignerai ; mais en faisant ce que j'ai fait, j'ai rempli un devoir. (Très bien !)

Un membre déclare, en sa qualité de maire de la ville de Lyon, qu'il a fait tous ses efforts pour donner du travail aux ouvriers. Cependant aujourd'hui les travaux manquent. Il appuie ce que vient de dire M. le ministre. Si les chemins de fer ne tombent pas dans le domaine de l'Etat, il y aura indemnité.

M. DUCLERC. Il importe que cette discussion soit débarrassée de toute préoccupation étrangère. Le gouvernement consent, si vous le jugez à propos, au renvoi de la discussion après la question relative à l'expropriation des chemins de fer.

Cette proposition est adoptée.

M. FLOCON, ministre du commerce. Je viens répondre à quelques mots qui ont été prononcés à cette tribune. Il ne faut pas que l'on pense que le gouvernement, qui n'assiste pas à cette délibération, reste étranger à ce qui se passe dans la ville. Le gouvernement est aux portes de votre assemblée ; il est auprès de vous ; il est sous votre main, si vous jugez sa présence nécessaire.

Une agitation inattendue trouble la cité. Elle a caché autant que possible son caractère et son drapeau, ou plutôt elle n'en a pas ; elle n'a que celui du désordre. (Très bien !)

Derrière le désordre, viennent se ranger tous les partis qui conjurent contre la république. Sait au nom d'un prétendant, soit au nom du besoin, la cause est la même. C'est la conspiration contre la république, et si l'on allait saisir les fils de la conspiration, on y trouverait, non-seulement la main d'un prétendant, la main d'un ouvrier, mais encore la main de l'étranger. (C'est vrai !)

Je désire que mes paroles soient entendues au-dehors comme au-dedans. Je demanderais à tous les républicains, et nous le sommes tous, je leur demanderais s'ils ont pensé qu'ils donneraient l'exemple du renversement d'un gouvernement, sans que ceux qui ont été vaincus cherchent à se venger. Aussi nous fait-on la guerre en rependant les plus absurdes mensonges. Mais il ne faut pas que les républicains oublient que, sous le drapeau du désordre, se cachent le renversement de la république et le rétablissement du despotisme. (Très bien ! très bien !)

M. DE FALLOUX. Le comité des ateliers nationaux m'a chargé de vous

présenter à ce moment même son rapport.

Quelques voix. Parlez ! parlez ! — D'autres. Non ! non ! l'ordre du jour ! Ici le tumulte redouble.

La chambre décide que le rapport sera entendu.

M. DE FALLOUX. Le comité a recherché les meilleurs moyens pour arriver à la dissolution des ateliers nationaux ainsi que l'a voulu l'assemblée. Voici ce projet de décret :

Art. 1<sup>er</sup>. Les ateliers nationaux seront dissous dans les trois jours du présent décret.

Art. 2. Ne sont pas compris dans cette disposition les ateliers nationaux des femmes.

Art. 3. Un crédit de 3 millions est accordé au ministre de l'intérieur pour donner des secours à domicile aux ouvriers sans travail.

Art. 4. Les brigadiers employés aux ateliers nationaux recevront pendant trois semaines la moitié de leurs appointements.

Art. 5. Tout brigadier ou ouvrier qui aura contrevenu à la loi contre les attroupements cessera immédiatement de recevoir des secours.

M. CORBON. Le comité des travailleurs était unanimement d'avis de ne pas procéder à la dissolution des ateliers nationaux, avant d'avoir donné aux ouvriers les garanties qu'ils demandent. (Bruits divers.) Il avait préparé un décret que je devais vous présenter ce matin. Il a pensé, toutefois, que sous la pression des circonstances actuelles, je devais suspendre cette communication. Mais comme on vient de vous proposer la dissolution immédiate des ateliers nationaux, le comité des travailleurs m'a chargé de vous présenter immédiatement le projet de décret qu'il a préparé. (Parlez ! parlez !)

M. CORBON donne lecture de ce projet de décret, dont voici les principales dispositions. Les associations entre ouvriers sont encouragées, par la république. Les conditions en seront librement débattues.

L'Etat n'intervient pas dans les associations des travailleurs.

Un crédit de 3 millions sera ouvert au ministre des travaux publics pour être réparti entre les associations formées conformément à l'art. 1<sup>er</sup>.

Des avances seront faites à titres d'encouragement aux associations.

M. CORBON termine en demandant la déclaration d'urgence pour le projet de décret.

Un membre du comité des travailleurs fait remarquer que le projet n'a pas été communiqué au comité.

Après une discussion confuse, le décret est renvoyé au comité des travailleurs.

M. DUCLERC, tout en admettant le principe d'initiation pour tout représentant signale l'abus des demandes de crédit.

M. FALLOUX répond que ce n'est pas un nouveau crédit qu'il a demandé, mais la régularisation d'un crédit déjà accordé.

M. TRÉLAT proteste contre la proposition faite de supprimer immédiatement les ateliers nationaux. Cette dissolution ne devrait se faire que pas à pas ; il ne faut pas surtout que les ouvriers qui ont de la famille puissent être enlevés à leurs affections.

M. le président donne lecture de diverses lettres qui viennent de lui être adressées.

Dans l'une, le préfet de police annonce que la garde nationale du 8<sup>e</sup> arrondissement marche avec ardeur contre les insurgés.

Dans une autre, il annonce que dans la rue du Harlay on a crié : Vive la république rouge !

A la Porte-Saint-Denis, la garde nationale a enlevé les barricades et les garde ; une femme a été blessée à l'épaule.

A deux heures on élevait des barricades dans la Cité ; on y envoyait des troupes.

A midi et demi la garde nationale faisait le coup de feu sur les boulevards.

Au boulevard Bonne-Nouvelle la fusillade s'est engagée entre la troupe et l'émeute.

La garde républicaine à pied et à cheval concourait de tout son pouvoir au rétablissement de l'ordre.

A la Porte Saint-Denis, c'est un représentant du peuple, un enfant et un administrateur des hospices qui ont enlevé le drapeau planté sur les barricades, et le drapeau est porté à l'assemblée nationale.

A cette occasion, M. le président annonce que plusieurs représentants lui ayant demandé à aller se mêler à la garde nationale, l'assemblée tout entière s'y rendrait pour y rétablir l'ordre, si sa présence était nécessaire.

M. CRETON demande une discussion d'urgence sur une proposition qu'il a présentée, et qui a pour objet de décréter que la commission exécutive devra rendre compte des recettes et dépenses effectuées depuis le 24 février jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

La chambre déclare que la proposition sera discutée d'urgence.

M. DUCLERC, ministre des finances, déclare qu'il faut un temps normal pour faire droit à cette proposition.

Voix diverses. Mais l'assemblée a déclaré l'urgence.

L'assemblée revient à la discussion du projet de loi sur les chemins de fer.

M. GUÉRIN appuie le projet et s'élève contre le monopole des compagnies qui ne cherchent qu'à faire d'énormes bénéfices.

M. JOBEZ combat ce projet et critique à cette occasion les mesures proposées par M. Duclerc, dont les connaissances en finance ne lui paraissent pas à la hauteur de son patriotisme.

La séance continue, l'assemblée se déclare en permanence.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'assemblée d'une lettre adressée par les décorés de juillet au nombre de 1600, qui écrivent qu'ils sont prêts à mourir pour la république et viennent se mettre à la disposition de l'assemblée. (Assentiment général.)

Je crois, continue le président, être l'interprète de l'assemblée nationale en déclarant aux décorés de juillet que l'Assemblée nationale compte sur eux comme elle compte sur le maintien de la république. (Oui ! oui !)

De toutes parts : Vive la république !

La discussion sur les chemins de fer est reprise.

M. LAURENT soutient le projet du gouvernement. Il prétend que ce sont les administrateurs qui s'opposent au rachat, parce qu'ils ont de gros appointements qu'ils désirent conserver ; quant aux actionnaires, ils n'auraient, dit l'orateur, qu'à gagner au rachat.

M. MAUGUIN paraît à la tribune ; mais M. Lagrange, de son banc, à gauche, fait entendre, au milieu du bruit, qu'il demande que la proposition qu'il a déposée sur les bureaux soit lue et insérée au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT fait cette lecture. Il en résulte que M. Lagrange déclare que vu la gravité des circonstances que ses interpellations avaient pour objet de prévenir, il prie la chambre de ne faire ses interpellations qu'à une prochaine séance. (Adhésion.)

Citoyens, continue M. le président, les circonstances sont sérieuses. Si l'assemblée se séparait à l'heure ordinaire, chacun de ses membres pourrait éprouver de l'inquiétude ; et en outre, votre président, qui n'a pas quitté son poste et qui sent le besoin de se mettre sans cesse en relation avec vous et de vous interroger à chaque instant, pour que vous lui donniez les inspirations dont il peut avoir besoin, desirant ne pas s'éloigner de vous. Je vous propose donc de suspendre maintenant la séance et de la reprendre à 8 heures du soir. (Oui ! oui ! la permanence !)

M. LE PRÉSIDENT. L'assemblée se déclare en permanence ; la séance sera seulement suspendue.

Après quelques mots prononcés par M. Mauguin et M. Bonjean au milieu du bruit, la séance est suspendue, pour être reprise à 8 heures du soir.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

— Le nombre des personnes arrêtées hier au soir dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville et des Arcis, s'élève à treize. Voici quels sont leurs noms et professions :

— Une commission a été nommée pour examiner les réclamations des créanciers de l'Espagne et des français établis à Naples. Les commissaires sont MM. Xavier Durrien, Baroche, Sarrans, de Voisins.

Dominique Gaillard, colleur de papier ; Sylvain Jolivet, paveur ; Jacques Leboix, maçon ; Eugène-Pierre Desmarest, horloger ; Charles Bernard, gantier ; Eugène-Noël Collet, garçon épicier ; Antoine Bernard, graveur ; Jean Janin, tailleur ; Nicolas Teinture, maçon ; Claude Pouillot, maçon ; Pierre Meillant, terrassier ; Paul Bin, commissionnaire ; Joseph Charrax, maçon.

Deux autres personnes, les sieurs Charles-Louis Martin, menuisier, et Charles Bering, journalier, ont été arrêtés pour injures aux agents de la force publique. Trois autres enfin, François Bourgeois, cocher ; Jean-Baptiste Bazouzet, relieur, et Etienne-Ernest Chignon, horloger, ont été arrêtés pour rébellion.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient de mettre à la disposition du commissaire du gouvernement, à Versailles, une somme de 30,000 fr. pour terminer les travaux de restauration de la cathédrale.

— Des affiches posées hier de très bonne heure dans le quartier des Batignolles et dans plusieurs autres également peuplés d'ouvriers, annonçaient que les terrassiers qui désiraient avoir immédiatement de l'ouvrage sérieux, devaient se rendre immédiatement sur les bords du canal Saint-Denis, en face de Pantin. Ces affiches, non signées, étaient imprimées sur papier blanc, comme les avis de l'autorité.

Aussi, ce matin, à six heures, plus de quinze mille ouvriers affluaient de toutes parts au rendez-vous désigné. Ils n'y ont trouvé que des meneurs qui ont commencé de suite à travailler d'action, payant à boire et pérorant sur les vices du projet de constitution et sur les candidatures diverses de Louis Bonaparte. Mais ils en ont été pour leurs frais d'éloquence et autres ; car presque tous les ouvriers se sont retirés immédiatement quand ils ont vu que l'autorité n'était pour rien dans cette convocation, et qu'il s'agissait de toute autre chose que de travail.

— Les dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé s'élèvent, dit-on, à une somme de trente millions.

— Voici des détails sur la tentative d'assassinat dont l'ancien député de la Haute-Loire, M. Richou des Brus, a failli être victime :

Mardi 13 juin, un jeune homme de la ville du Puy, fils d'un notaire nommé Freyssinet, se présenta au domicile de M. Richou. La servante, sans prendre garde à l'exaltation à laquelle il paraissait en proie, lui dit que son maître était à sa maison de campagne, aux Brus, et qu'il ne reviendrait pas à la ville de plusieurs jours. « Eh bien ! j'irai l'y chercher, » répondit le jeune homme d'un air menaçant, et en même temps il tira de sa poche un poignard, et l'enfonça à deux reprises contre la porte. Il partit aussitôt, prit une voiture, et se rendit à la maison de campagne de l'ex-député.

Il était cinq heures du soir environ ; M. Richou était dans son jardin avec sa femme. Le jeune homme va droit à lui, et sans proférer une parole, lui porte plusieurs coups de poignard ; Mme Richou se précipite en criant sur le meurtrier pour arrêter son bras, elle est blessée à la main. Bientôt les domestiques accourent, s'enparent de ce forcené, le garrottent et le gardent à vue jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie. Les blessures de M. Richou, quoique graves, ne sont pas mortelles.

On attribue les causes de ce crime à un accès de folie. Déjà, depuis quelque temps, le sieur Freyssinet donnait des signes d'aliénation mentale. M. Richou lui avait des soins comme médecin, et Freyssinet répétait que c'était lui qui était cause de sa maladie, mais qu'il périrait par ses mains.

— On lit dans le Journal du Cher du 20 juin :

« Les ateliers de charité, entretenus à Bourges depuis trois mois, ont été clos samedi dernier ; la ville a épuisé toutes ses ressources, outre le produit de l'emprunt de 40,000 fr. si péniblement réalisé. Les ouvriers avaient été prévenus depuis quinze jours de la cessation des travaux ; depuis huit jours on les avait pressés de chercher de l'ouvrage, soit dans la campagne, qui, à cette époque de l'année, manque habituellement de bras, soit au chemin de fer de Néronde, où l'on était prêt à les recevoir. »

— Il est à peu près certain que les troubles qui ont éclaté à Nîmes, dans les premiers jours de la semaine passée, n'étaient pas un fait isolé, et qu'ils se rattachaient aux menées napoléoniennes qui ont agité Paris dans les mêmes journées. Le journal de Nîmes nous apprend que le cri de vive l'Empereur ! se faisait entendre encore le 16 dans certains quartiers de la ville. Le préfet du Gard, M. Salives, avait fait afficher la pièce suivante : Nîmes, le 17 mai 1848.

Citoyens habitants de Nîmes,

Par une fatalité dont je ne puis me rendre compte, je ne reçois qu'aujourd'hui une dépêche télégraphique que j'attendais impatiemment le 16 au soir. Elle est ainsi conçue :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS.

Le 15 juin 1848, à 3 heures 1/2 du soir.

Le ministre de l'intérieur au citoyen préfet du Gard.  
« Louis Napoléon n'est pas encore arrivé ; quand il viendra, ce sera pour aller prendre à l'assemblée nationale la place de simple représentant, faites arrêter sur-le-champ les factieux qui se serviraient de son nom pour exciter un soulèvement. »

Les mesures exceptionnelles que j'aurais prises sans balancer, avant-hier, c'est-à-dire au moment du flagrant délit, je ne les prendrai pas aujourd'hui que tout est rentré dans l'ordre et le calme. Mais la justice, saisie de cette affaire, suivra avec vigueur ses investigations, et sera appuyée, au besoin, par la force armée.

— Depuis longtemps on croyait à Ostende à la perte de la chaloupe de pêche Bombardier : on croyait qu'il avait péri corps et biens dans une tempête, à tel point que depuis dix jours on payait à la femme et aux enfants du patron et des pêcheurs la pension des veuves et des orphelins.

Samedi dernier à quatre heures de l'après-midi, le Bombardier est entré dans le port d'Ostende, ayant son équipage au grand complet et le bâtiment sans avaries.

Une foule nombreuse était accourue vers les quais et la digue de mer, et on ne saurait se faire une idée de l'émotion qu'éprouvaient ces nombreux spectateurs, en voyant ces hommes au cœur dur, mais bon et généreux, qui venaient d'échapper à tant de périls, se jeter dans les bras de leurs femmes et de leurs enfants, et les embrasser avec effusion. Sept familles retrouvaient là, l'une un père, l'autre un époux, un frère ou une sœur ; la foule a accueilli les intrépides marins avec les plus vives acclamations.

Voici quelques détails sur ce long et périlleux voyage : nous les tenons de la bouche même du patron.

Le Bombardier a quitté Ostende le 18 mars dernier pour le Doggersbank avec des vivres pour six semaines : après un séjour d'un mois dans ces parages, un gros temps survint et la chaloupe fut entraînée dans la mer d'Espagne. C'était alors le 17 avril ; le calme l'empêcha pendant trois jours de faire voile ; étant trop éloigné du Doggersbank il fit route pour les îles Féroé. Il s'y trouvait à peine, qu'un nouvel ouragan le força de se réfugier dans les rochers de la mer du Nord, où il resta pendant onze jours, privé de toute ressource : il met enfin à la voile, les hommes exténués ayant perdu tout espoir de salut ; enfin, ils aperçurent une voile : c'était la chaloupe de pêche n° 32, commandée par le patron Van-noye.

Quoique n'ayant pas trop de vivres, ce généreux marin abandonna à la chaloupe belge toute une tonne de biscuit ; il refusa tout salaire en disant : « Que les pêcheurs français ne traitent jamais autrement les pêcheurs en détresse, à quelque nation qu'ils appartiennent. » Cette conduite mérite tous nos éloges, et nous espérons que ce digne pêcheur recevra la récompense due à sa belle conduite.

Le Bombardier rapporte 42 tonnes de morue, ce qui est bien peu de chose pour trois longs mois de navigation.

Le directeur-gérant : J.-B. GIRALDON.

Le Rédacteur en chef, BENJAMIN LAROCHE.

PARIS.—Imprimerie de BOULÉ, rue Coq-Héron, 2.